N°2026/59

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal du 30 septembre 2026
Objet :

CREATION/SUPPRESSION DE POSTES

L'an deux mil vingt-six, le 30 septembre, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le vingt-quatre septembre, se sont réunis à dix-neuf heures et trente minutes dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur Stéphane GAULTIER, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 22

Stéphane GAULTIER, Géraldine VIAU-LARDENNOIS, Alexandre RUECHE, Claude MAQUIS, Frédéric GUIRIMAND, Tatjana ROCHE, Joël RISPAL, Françoise GUYARD-CASTANET, Pierre-Yves CHALTIEL, Stéphanie BANCAL, Marc DEVAUX, Christophe DEPIERRE, Karine WEBER, Francis ALTGLAS, Eve VON TSCHIRSCHKY, Denis ARNAUD, Valérie LEFEBVRE, Caroline DE SAZILLY, Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Jérôme CASANOVA, Charlotte LOGEAIS

Ont donné pouvoir : 5

Marilyne BARANES	*à*	*Stéphanie BANCAL*
Guy TRAN	*à*	*Karine WEBER*
Marie-Aimée PEYRON	*à*	*Stéphane GAULTIER*
Bertrand MENIGAULT	*à*	*Charlotte LOGEAIS*
Lucie CATROUX	*à*	*Sabrina TOURMETZ*

Absents :0

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Denis ARNAUD

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 22 REPRESENTES 5 VOTANTS : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

VU le décret du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs annexé,

CONSIDERANT les différentes possibilités d'avancement de grade des agents de la collectivité et le souhait de venir renforcer le service communication,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, madame Stéphanie BANCAL-BARRERE, conseillère municipale déléguée en matière de ressources humaines et affaires générales,

N°2026/59

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

DIT QUE le tableau des effectifs est modifié comme suit :

Créations :

- 1 poste de Brigadier-chef principal (avancement de grade)
- 1 poste d'ATSEM principal de 1ère classe (avancement de grade)
- 2 postes d'Adjoint administratif principal de 1ère classe (avancement de grade+ renfort sur le service communication)
- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2eme classe (renfort sur le service communication)

Suppressions :

1 poste de gardien brigadier

1 poste d'ATSEM principal de 2eme classe

APPROUVE les créations et suppressions de postes cités ci-dessus.

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY, le 30 septembre 2026

Publié sur le site de la commune le :
08/10/2026

MAIRIE DE BAILLY (Yvelines)

Stéphane GAULTIER
Maire de Bailly